

Menée sous la direction de Fatou Diop Sall, l'étude, dont les conclusions sont réunies dans un ouvrage sous-titré "Jot suf, mom suf, jarino suf", relève que "les rapports de genre et leur position au sein du ménage limitent leurs responsabilités dans le contrôle du foncier".

De l'avis de ses auteurs, le manque d'instruction est une contrainte majeure dans la discrimination du genre. "Les femmes accusent un déficit éducationnel important, qui accroît leur marginalisation dans le domaine de l'accès et de la gestion du foncier", notent-ils.

Il s'y ajoute qu'elles "sont peu présentes dans les organisations de producteurs qui jouent un rôle de plus en plus actif dans l'économie rurales et les revendications citoyennes". En guise d'exemple, "73 % des femmes, soit environ 3 femmes sur 4, n'appartiennent pas à une organisation de producteurs". De plus, "81% des femmes ne connaissent pas la loi sur le domaine national".

L'étude révèle que "42,7% des hommes pensent que les hommes et les femmes ne doivent pas avoir un égal accès au foncier". Inversement, "38% des femmes interrogées, soit 4 femmes sur 10, estiment que l'homme et la femme ne doivent pas avoir un accès égal à la terre". Situation qui laisse apparaître que "les barrières sont donc au niveau des représentations et sont culturellement enracinées"

Parallèlement, elles "sont faiblement représentées au sein des instances délibératives locales et apparaissent ainsi comme des citoyens de +seconde zone+". En effet, "seules 24 femmes parmi les 1200 enquêtées sont des élus locales, ce qui selon l'étude représente une proportion de 2% du ratio national".

A la lumière de l'étude, il apparaît que "même s'il s'avère que les femmes sont discriminées par rapports aux hommes, cette discrimination varie selon les zones ciblées". "Ainsi, il est apparu que le niveau d'accès des femmes au foncier est plus élevé en Casamance et au Sénégal oriental", fait-elle constater.

Elle ajoute que "les femmes qui sortent de la sphère domestique pour investir les arènes politiques locales constituées soit par les organisations de base soit par les conseils ruraux sont favorisées dans le domaine de l'accès au foncier".

Selon elle, "un tel résultat ne renvoie pas forcément au népotisme mais plutôt aux opportunités offertes par la présence dans ces espaces publics où l'on connaît mieux les procédures pour accéder au foncier".

Les recherches de la présente étude ont été menées par l'équipe du GESTES (Groupe d'études et de recherches genre et société) composée de 19 membres, notamment des étudiants et professeurs de plusieurs disciplines de l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Le projet est financé et accompagné par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) du Canada à travers son programme "droits des femmes et participation citoyenne".

La recherche est réalisée à partir d'une approche sexospécifique dans six zones éco-géographique du Sénégal que sont la Casamance, le Sénégal oriental, la zone sylvopastorale, le bassin arachidier, les niayes, la vallée du fleuve. L'ouvrage a relevé différents aspects qui bloquent l'accès du foncier aux femmes rurales.

Source: allAfrica